

des redevances, soit en argent, soit en nature : c'était *Vager vecligalis*. L'empereur, comme on l'a vu, avait son domaine particulier, provenant en grande partie des confiscations. Lugdunum était un grand centre des finances des Gaules : on y apportait les contributions de la province, soit en argent, soit en nature. Cette ville ne payait ni impôt, ni tribut; mais elle était assujettie à diverses redevances pour les réparations des édifices publics, pour les fêtes, pour les fournitures à faire aux soldats, etc. ; c'étaient les contributions indirectes. Certaines marchandises étaient imposées, et il y avait un droit de navigation établi dans les ports.

C'est ce qui explique la variété des titres que prennent les agents du trésor : M. Aurelius Csecilianus est *præpositus Fec-tigalium* (receveur des impôts) ; Celerinus Fidelis et Pompeius Fidelis sont qualifiés *d'exactores* ; Tiberius Pompeius Priscus est dit *judex arcæ Galliarum* ; il était en même temps tribun de la cinquième légion Macédonique. Il y avait des *servatores monelæ* (caissiers), et des *allectores* (receveurs particuliers). Je n'oserais affirmer que Ligurius Marinius, *summus curator*, n'eût pas un emploi relatif à l'administration des finances de Lugdunum. Des *curatores* étaient des percepteurs d'impôts; ils étaient choisis parmi les affranchis.

On trouve dans les rangs inférieurs de la hiérarchie administrative les *speculatores*, devenus plus tard des espions officiels de l'armée, et dont les fonctions ont varié ; les *centenarii*, chefs de la police secrète ; les *frummtarii*, employés pourvus de l'office de fournisseurs du blé aux armées, mais qui eurent aussi diverses attributions de police ; les *slationarii*, chargés du maintien de l'ordre, créés par Auguste. Je n'ai pas épuisé la nomenclature des fonctionnaires impériaux : *Yofficium* du préteur était composé du chef ou *princeps*, des *cornicularii* ou huissiers, et des *commentariemes* ou gardiens des prisons, etc.